

Dernière mise à jour le 17 octobre 2025

# PLF 2026 : réforme de l'ex-TVS

L'article 13 du PLF 2026 réforme les taxes sur les véhicules de sociétés. La hausse de la taxe sur les émissions de CO2 se poursuivra jusqu'en 2028. La taxe sur les émissions de polluants atmosphériques est en outre alourdie sur la période 2026 à 2028.

## Sommaire

- 2 taxes déjà réformées en 2024
- Poursuite de la trajectoire de hausse de la taxe sur les émissions de CO2
- Rehaussement de la taxe sur les émissions de polluants atmosphériques

## 2 taxes déjà réformées en 2024

Depuis 2022, la TVS ([taxe sur les véhicules de société](#)) est remplacée par 2 taxes :

- La taxe sur les émissions de dioxyde de carbone des véhicules de tourisme : son montant varie en fonction du niveau des émissions de CO2 indiqué à la rubrique V7 du certificat d'immatriculation.
- La taxe sur les émissions de polluants atmosphériques.

La loi de finances pour 2024 a réformé ces 2 taxes. Elle a instauré un rehaussement progressif du barème de la taxe sur les émissions de CO2 entre 2024 et 2027. Elle a également remplacé la taxe sur l'ancienneté des véhicules par une nouvelle taxe sur les émissions de polluants atmosphériques à compter de 2024.

## Poursuite de la trajectoire de hausse de la taxe sur les émissions de CO2

L'article 13 du projet de loi de finances pour 2026 prévoit une nouvelle hausse de la taxe sur les émissions de CO2 pour l'année 2028. Les 3 barèmes (WLTP, NRDC et CV) sont rehaussés.

Pour un véhicule récent (norme WLTP) émettant 120g de CO2 par kilomètre, la taxe passerait ainsi de 333 € en 2025 à 518,40 € en 2028 (383 € en 2026 et 432 € en 2027). La hausse se perçoit surtout pour les émissions élevées. À 200g de CO2, la taxe passerait de 4.583 € en 2025 à 6.278,40 € en 2028 (contre 5.232 € en 2027).

## Rehaussement de la taxe sur les émissions de polluants atmosphériques

L'article 13 du PLF 2026 prévoit en outre une hausse progressive dès 2026 de la taxe sur les émissions de polluants atmosphériques. Les véhicules électriques continueront d'être exonérés. En revanche, les véhicules essence récents et surtout les véhicules diesel vont subir d'importantes hausses. Pour un véhicule diesel, même récent, la taxe passera de 500 € en 2025 à 650 € en 2026 et 950 € en 2028.

Catégorie d'émissions de polluants	2024 et 2025	2026	2027	2028
E : électrique et/ou hydrogène	0	0	0	0

1 : Essence	100	130	160	190
Véhicules les plus polluants (Diesel)	500	650	800	950